

L'Italie interdit la viande de synthèse

Jeudi 16 novembre, l'Italie est devenue le premier pays de l'Union européenne à s'opposer légalement à la production et la vente de viande de synthèse. C'est-à-dire de viande cultivée en laboratoire à partir de cellules animales. Une loi dans ce sens a été approuvée par la chambre basse du Parlement après l'avoir été au Sénat.

Cette décision des parlementaires, soutenue par le gouvernement italien d'extrême-droite, a été voté au nom des préoccupations sanitaires soulevées par ces nouveaux produits ainsi que par la nécessité de préserver les intérêts des éleveurs. La loi interdit également à toute protéine d'origine végétale d'utiliser le terme viande.

Interdite en Europe mais pas aux États-Unis

La recherche en laboratoire sur la viande de synthèse reste possible en Italie mais leurs promoteurs s'inquiètent que l'interdiction de production industrielle ne décourage les investissements, [rapporte *Ouest France*](#). Les défenseurs de la viande de synthèse espèrent notamment qu'elle puisse un jour remplacer l'élevage intensif, source de pollutions écologiques majeures et de souffrances animales.

Aucune viande de culture n'a toutefois été approuvée aujourd'hui pour la consommation humaine au sein de l'Union européenne. Le secteur est toutefois à un moment charnière de son développement : autorisée à Singapour en 2020, la viande de synthèse est devenue également [autorisée à la consommation humaine aux États-Unis](#) en juin dernier. Une demande similaire a été récemment déposée au Royaume-Uni et en Suisse. En début d'années, de [nombreux chercheurs français alertaient](#) sur l'absence de données suffisante sur l'innocuité de cette viande artificielle.

Climat

Le lobby de la viande défend son bifteck
